



Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le 19/12/18

ID : 063-200071199-20181211-CCPL_2018_169-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 03 décembre 2018
Date d'affichage : 03 décembre 2018

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sardon.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

Absents représentés :

Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Roland GENESTIER, Jean-Claude PAPUT,

Secrétaire de séance : Guy TIXIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-169 : MISSIONS LOCALES : ADHESIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
PLAINE LIMAGNE AU TITRE DE LA COMPETENCE ACTION SOCIALE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02924 en date du 13 décembre 2016 portant fusion des communautés Coteaux de Randan, Limagne Bords d'Allier, Nord Limagne au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que les missions locales font partie du service public de l'emploi et entretiennent des relations privilégiées avec Pôle emploi dans le cadre d'un partenariat renforcé, en s'appuyant sur des dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le 19/12/18

ID : 063-200071199-20181211-CCPL_2018_169-DE

Considérant que cet enjeu constitue une des composantes de l'action de la CC Plaine Limagne au titre de sa compétence Action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant que les trois anciennes communautés de communes qui composent aujourd'hui la communauté de communes Plaine Limagne avaient une approche différente de leurs partenariats avec la mission locale : la CC Nord Limagne et la CC Limagne Bords d'Allier avaient fait le choix d'une compétence intercommunale, la CC Coteaux de Randan était dans une logique d'adhésions communales.

Considérant que la compétence Action sociale d'intérêt communautaire assure la pertinence d'une relation à l'échelon communautaire avec les Missions locales,

Vu la délibération n° 39-2018 du conseil communautaire du 28 mars 2018 qui adopte les cotisations de l'année 2018 :

- pour la Mission locale de Riom Limagne Combrailles, la cotisation 2018 s'élève à 19 311 € pour les 20 communes qui composaient la CCNL et les communes de l'ex-CCCR,
- pour la Mission Locale de Thiers, la cotisation 2018 s'élève à 6 119,11 € pour les 5 communes qui composaient la CCLBA,

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **d'approuver les adhésions de la communauté de communes Plaine Limagne à la Mission Locale de Riom Limagne Combrailles et la Mission Locale de Thiers,**
- **d'autoriser M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

L'impact de cette décision sera mesuré par la CLETC.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19/12/2018

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

